



Véhicule de société.

Par **Vehicul**, le **31/05/2023** à **16:07**

Bonjour

J'ai une petite question concernant mon véhicule de société dans l'entreprise où je me situe, j'ai déjà eu plusieurs véhicules de société. Là il vient de commander un nouveau véhicule de société et je trouve que ce véhicule n'est pas adapté à la conduite dans Paris car comme tout le monde le sait, nous devons rouler à 30 km heures, ce qui est compliqué sans l'imitateur, et cette nouvelle voiture n'a pas de l'imitateur de puis-je faire quelque chose ?

Par **Visiteur**, le **31/05/2023** à **17:53**

Bonjour, un employeur peut choisir l'équipement qu'il souhaite pour une voiture de société. Vous ne pouvez pas imposer votre choix. Lui en avez vous parlé?

Par **Vehicul**, le **31/05/2023** à **17:56**

J'en ai parlé à mon chef mais moi je tiens à mon permis et le 30 km dans Paris et compliqué à tenir et si j'ai plus de permis je lui serai plus utile